



www.ciply.be
info@ciply.be

Notre village est pourtant menacé par un circuit permanent de trial sur le terril de Cibly. Une enquête publique adressée à toute la population a débuté le 10 janvier 2011.

La Ville de Mons a en effet introduit une demande de permis unique de classe 1 pour l'installation d'un circuit permanent de trial sur le terril de Cibly, pourtant situé en « **zone d'espace vert** » au plan de secteur !

Qu'est-ce qu'un permis unique de classe 1 ? C'est une autorisation administrative d'une **durée de 20 ans** qui permet à son bénéficiaire d'exercer des activités susceptibles d'avoir un **impact négatif très élevé sur l'environnement** (comme les sports moteurs) et comportant aussi un volet urbanistique (construction de bâtiments).

Quelles sont les grandes lignes du projet proposé par la Ville de Mons?

1. Heures d'ouverture du circuit sur le terril : tous les samedis, tous les dimanches et jours fériés de 13h00 à 18h30
2. 7 compétitions par an de 8h00 à 20h00 (*compétitions comparables à celle de novembre dernier*)
3. Installation d'un « Club house » avec débit de boissons
4. Aménagement de deux parkings pour un total de 220 places

Les projets de classe 1 doivent obligatoirement s'accompagner d'une « étude d'incidences sur l'environnement » réalisée par un bureau agréé. Il s'agit d'une étude dont l'objectif est d'évaluer les incidences potentielles sur l'environnement et le cadre de vie de la population.

L'étude d'incidences, maintenant accessible au public, pointe de nombreuses conséquences négatives sur notre cadre de vie : bruit, charroi, détérioration de la faune et de la flore, perte de valeur des habitations et terrains des riverains... sans compter les effets sur notre bien-être et notre santé, que nous pouvons tous ressentir même s'ils sont peu pris en considération dans l'étude.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, l'étude d'incidences est consultable dans son entièreté à la Cellule Environnement de la Ville de Mons (rue du miroir 18) ou sur notre site : www.ciply.be

Comment manifester votre opposition et exercer vos droits de citoyens?

Les remarques sont à communiquer à l'administration communale avant le **8 février 2011 à 10h00**. Adresse : Collège des Bourgmestres et Echevins, 22 Grand Place, 7000 Mons

L'ABEC peut vous aider à rédiger votre lettre. Consultez aussi notre site ciply.be : il reprend de nombreux arguments d'ordre général auxquels nous recommandons d'ajouter des arguments plus personnalisés.

L'ABEC se propose de rassembler vos lettres d'opposition et de les porter en mains propres aux autorités communales. Attention, rédigez une lettre spécifique par personne majeure et non simplement une lettre par famille

Vous pouvez déposer vos lettres chez les personnes suivantes ou nous contacter, nous viendrons les chercher.

Max Hoogstoel, Rue des robiniers 66.	Tél : 0477 335107
Yveline Bonte, Rue Brunehaut 237	Tél : 0499 121022
Yves De Blauwe, Rue Brunehaut 230B	Tél : 0496 837013